

Programme d'assistance de langue Suisse romande – Espagne

1. Conditions de participation

- a) Peuvent participer à ce programme les étudiant-e-s et les diplômé-e-s
 - en langue et littérature espagnoles;
 - en langue et littérature françaises, français en langue étrangère (FLE); ou en pédagogie; un bon niveau d'espagnol est exigé;
 - d'autres branches d'études, de préférence avec la langue/littérature française ou anglaise comme matière secondaire; un bon niveau d'espagnol est exigé; un bon niveau d'espagnol est exigé ;
 - des Hautes écoles pédagogiques (HEP); un bon niveau d'espagnol est exigé;
 - des Hautes écoles spécialisées (HES); un bon niveau d'espagnol est exigé.
- b) Les candidat-e-s doivent être de langue maternelle française et avoir suivi des études du degré tertiaire durant deux ans au moins (4 semestres). Ils doivent avoir fréquenté les écoles en Suisse au moins à partir du degré secondaire I.
- c) Une attention particulière est par ailleurs accordée aux aptitudes suivantes : bonne culture générale, clarté d'élocution en français et en espagnol et expérience dans l'encadrement de jeunes (expérience dans l'enseignement, travail avec des groupes de jeunes). Les candidats doivent en outre parler un français soigné.
- d) Age: entre 21 et 30 ans.

2. Engagement en Espagne

Les assistants de langue enseigneront le français comme langue étrangère (FLE) en règle générale à des élèves âgés entre 12 et 19 ans dont le niveau de langue se situe entre le niveau A1 et B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR). L'activité principale portera sur la pratique de la langue orale. L'Histoire suisse, les traditions, la culture et la politique suisses sont des thèmes d'enseignement très appréciés. L'engagement des assistant-e-s peut avoir lieu dans une à trois écoles au maximum. Les assistant-e-s de langue doivent être prêt-e-s à s'adapter à d'autres styles et méthodes d'enseignement.

3. Durée de l'engagement

Du 1er octobre au 31 mai, sauf pour la Communauté autonome de Madrid, où l'engagement continue jusqu'au 30 juin. Les candidats s'engagent pour la totalité de la période indiquée. Une candidature parallèle dans le cadre d'un autre programme d'études ou d'échange doit être signalée dans le dossier d'inscription.

4. Heures d'enseignement

Le nombre d'heures d'enseignement est fixé à 12 heures hebdomadaires. Le nombre et la durée des leçons sont variables (entre 45 et 55 minutes voire 90 minutes ou plus pour les leçons doubles).

5. Salaire et frais de voyage

Les assistant-e-s de langue perçoivent un salaire brut par mois qui varie d'une région à l'autre et en fonction du nombre d'heures d'enseignement par semaine. Ce montant permet de couvrir les dépenses d'une personne seule. Si les assistant-e-s souhaitent être accompagné-e-s de leur conjoint lors de la durée de leur assistance de langue, une déclaration doit être signée attestant que l'intéressé-e a pris connaissance de cet état de fait. Les frais de voyage sont à la charge des assistant-e-s. Le salaire net par mois pour l'année scolaire 2018/19 était fixé entre 700 € et 1000 €.

6. Inscription

L'inscription se fait via l'outil numérique Movetia. Vous trouverez le lien sur le site [web](#).

Veuillez lire attentivement les instructions de l'outil afin de savoir comment procéder et dans quelle langue vous devez saisir les données.

Date limite d'inscription : voir le site web.

7. Procédure de sélection

Les dossiers de candidature sont évalués sur la base des dates et documents fournis. En cas de besoin, les candidats sont invités à un entretien. Les entretiens ont en règle générale lieu entre février et mars. La décision est communiquée par écrit et est irrévocable.

8. Attribution du poste dans le pays d'accueil

L'affectation (région et école) relève de la compétence de l'organisation partenaire espagnole. En règle générale, l'affectation régionale est communiquée par Movetia aux participants au plus tard au mois de juin. Les autorités espagnoles responsables de l'accueil contactent ensuite directement les assistants jusqu'en juillet. Au cas où une personne n'aurait pas reçu de nouvelles jusqu'au 15 août, elle peut s'adresser à Movetia.

9. Séminaires préparatoire et d'introduction

Séminaire préparatoire en Suisse: A la fin du mois de juin, un séminaire préparatoire d'un jour est organisé par Movetia pour tous les participants au programme.

Séminaire d'introduction en Espagne: Au début de l'assistantat, les participants prennent part à un séminaire d'introduction organisé par les autorités locales en Espagne (les dates varient d'une région à l'autre).

Les deux séminaires faisant partie intégrante du programme, la participation est obligatoire.

10. Papiers d'identité et documents pour l'examen de vérification du casier judiciaire

Les assistant-e-s de langue suisses n'ont pas besoin de visa pour entrer et travailler en Espagne. Ils/elles doivent en revanche se munir d'un **passport** et d'une **carte d'identité** valable au-delà de la durée du séjour.

Les assistant-e-s de langue devront fournir, **sur demande**, un extrait du casier judiciaire destiné à l'enseignement et les habilitant à encadrer des jeunes appelé « **extrait spécial destiné à des particuliers** ». Ce dernier peut être commandé en ligne auprès de [l'Office fédéral de justice](#).

11. Frais de traitement

Les frais de traitement s'élèvent à 150 CHF et sont prélevés par Movetia après l'admission définitive au programme. Ils sont dus à partir du moment où la décision d'admission a été prononcée et communiquée par lettre ou par mail, même si la personne admis retire sa candidature par après.

12. Informations complémentaires de l'organisation partenaire

Vous trouverez des informations complémentaires relatives au programme sur le [site de notre organisation partenaire en Espagne](#).

13. Personne de contact chez Movetia

Edith Funicello
Responsable de projets Assistance linguistique
E-mail: sap@movetia.ch
Tél. +41 (0)32 462 00 72